



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°692) DE MISE A
DISPOSITION, DES SALLES COUPERIN ET PIU-
MOSSO, A L'ASSOCIATION «
CORRESPONDANCES ET MUSIQUE », A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-21-070
EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard et domiciliée, 31 quai Jayr 69009 LYON, d'organiser des auditions, le vendredi 15 janvier de 13 h à 18 h 30 et le lundi 18 janvier 2021 de 12 h à 16 h 30 dans les salles Couperin et Piu-Mosso ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association « Correspondances et Musique » représentée par son Président, Monsieur Pierre Emmanuel Thiard et domiciliée 31 quai Jayr 69009 LYON, une convention de location de salles pour un montant de 95 TTC (quatre-vingt-quinze euros), afin d'organiser des auditions, le vendredi 15 janvier de 13 h à 18 h 30 et le lundi 18 janvier 2021 de 12 h à 16 h 30 dans les salles Couperin et Piu-Mosso ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210224-lmc1H8064H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/02/2021 Date de Publication : 24/02/2021
